

31 MAI 2023

Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 25 mai 2023 à 10h00

Adoption du compte rendu de la séance du 24 mars 2023

Aujourd'hui jeudi 25 mai 2023 à 10h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Marie-Claude NOËL, Claire JACQUET

MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Éric LEBAS, Didier ARNAUDET, Nathanaël SIEFERT, Radouane JABER

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Didier JEANJEAN par M. Eric LEBAS; M. Dimitri BOUTLEUX par M. Baptiste MAURIN ; M. Olivier CAZAUX par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Etaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Nicolas PEREIRA, Catherine FABRE, Pierre HURMIC, Stéphane GOMOT, Charline CLAVEAU,

Séance du vendredi 24 mars 2023 à 14h00

Compte rendu de séance

Aujourd'hui vendredi 24 mars 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Grace KALUNZODI, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ

MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Éric LEBAS, Didier ARNAUDET, Nathanaël SIEFERT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Didier JEANJEAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; Mme Marie-Claude NOËL par M. Baptiste MAURIN ; M. Dimitri BOUTLEUX par M. Eric LEBAS ; M. Olivier CAZAUX par Mme Rachel HELVADJIAN

Etaient non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Catherine FABRE, Pierre HURMIC, Radouane JABER, Stéphane GOMOT, Charline CLAVEAU, Claire JACQUET

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint et est nommé **secrétaire de séance**.

Adoption du compte rendu du CA du 13 janvier 2023

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

Décision portant adoption du compte de gestion 2022 - Délibération D.09-2023

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de l'examen par Madame Molia et ses services, des comptes de l'ebabx. Des documents essentiels élaborés par la DGIP ont été adressés en complément aux administrateurs = c'est le compte de résultat vs le compte administratif, objet de la délibération suivante.

Madame Molia confirme la concordance des comptes, condition indispensable pour valider le compte de gestion. Les contrôles hiérarchisés permettent d'apprécier la qualité du mandatement : sur ces éléments, la dgfip et l'école s'inscrivent largement dans les obligations de délais de paiement. À noter que les variations selon les comptes ne sont pas stables d'une année sur l'autre, c'est conjoncturel.

Hervé Alexandre confirme que les comptes peuvent être effectivement très variables d'une année sur l'autre. Les dépenses d'énergie par exemple : la variation entre 2021 et 2022 est liée au paiement, en 2022 des charges gaz et électricité 2021 et 2022 de l'observatoire à Floirac. Idem pour les charges de téléphonie/connexion internet, payées en 2022 pour les années 2020 / 2021 / 2022.

Les charges de personnel incluent les rémunérations des invités : le coût est estimé au BP, mais les intervenants ont le choix des modalités de rémunération (salaire ou facture).

Enfin, la baisse de 30% des bourses est le reflet de la baisse des effectifs étudiants et de la baisse des mobilités en conséquence.

Danielle Molia poursuit sur les recettes, sans surprise avec des ressources quasi entièrement publiques. Une bonne trésorerie ; des résultats d'investissement en excédent. Des recettes avec peu de dossiers passés « en pertes et profits ».

Hervé Alexandre ajoute que le recouvrement -c'est à dire quand il est admis qu'un contributeur ne paie pas ce qu'il a à verser- est automatiquement transmis à la DGFIP pour les poursuites.

Danielle Molia précise que le schéma de recouvrement est différent selon les redevables, particuliers ou personnes publiques.

Eric Lebas note qu'il existe des « mesures coercitives » pour l'État !

Florent Lahache questionne le site de l'observatoire et l'augmentation sensible des charges d'énergie.

Hervé Alexandre explique qu'il a été mis à disposition des pavillonnaires. Au début de la convention, l'ebabx n'a pas payé les fluides car nos équipes ont remis en état de fonctionnement les pavillons. L'école a ensuite été facturée de 2 années de fluides, à proportion de l'utilisation. La convention s'est terminée fin octobre 22.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du compte administratif 2022 - Délibération D.10-2023

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit du pendant du compte de gestion vu par la comptabilité de l'école. Le texte de la délibération reprend les grandes masses avec aussi plus de détails dans l'exécution. Ce qui est notable, c'est qu'une alerte sur le budget en juin a été lancée sur les risques de déséquilibre budgétaire avec en cause principalement les hausses liées à l'inflation et l'augmentation du point d'indice. Et à la rentrée de septembre, une grande attention de tous et de tous les services a été accordée aux dépenses, invitations, consommables. La communauté a été plus que vertueuse : alors qu'un déficit de 30 000 € était projeté si « on faisait comme d'habitude », le compte administratif affiche un excédent de 80 000 €. C'est le résultat de l'effort collectif. Il va permettre d'abonder les excédents reportés, pour assumer les amortissements : capacité d'autofinancement de remplacement des équipements.

Florian Lahache demande si on peut identifier plus précisément les postes sur lesquels les efforts ont été réalisés.

Baptiste Maurin répond que tous les postes ont été impactés : invités, matériaux, déplacements et toutes charges fixes et variables de l'établissement.

Rachel Helvadjan ajoute que tous les frais fixes de l'établissement ont été interrogés.

Baptiste Maurin confirme l'inquiétude budgétaire partagée, les efforts qui ont été nécessaires dans tous les domaines, revoir les workshops, les invités, y compris sur gestion quotidienne de l'école. Le compte administratif reflète ce qui est prévu / ce qui a été réalisé ; idem pour les recettes, qui ont été un peu supérieures à ce qui était prévu.

Nathanaël Siefert demande quels sont ces recettes et les montants supplémentaires.

Hervé Alexandre répond que les recettes sont estimées en début d'année. Ainsi par exemple les recettes relatives au reversement des indemnités journalières - IJ versées par la CPAM en cas de maladie des agents contractuels. Le salaire est versé aux agents ; les IJ compensent partiellement le remplacement des agents. Et donc pour cette année une bonne surprise en recettes.

D'autres recettes ont été supérieures : celles relatives par exemple aux droits d'inscription liés à la formation continue, la VAE qui n'étaient pas prévues en début d'année. 2 étudiants en VAE, des préparations de concours de PEA assurées en interne. Et d'autres participations de partenaires : Floirac pour les cours publics, la coordination et la VAE pour le G8. À l'inverse, la taxe d'apprentissage qui a été inférieure à celle prévue au regard de la réforme de sa structuration.

Nathanaël Siefert récapitule : on a moins dépensé que prévu ; les recettes sont inférieures à celles prévues mais malgré tout supérieures aux dépenses réalisées.

Danielle Molia confirme qu'il ne faut pas surestimer les recettes et rester sincères dans ce qui est présenté en dépenses.

Hervé Alexandre souhaite remercier les équipes qui travaillent quotidiennement à la réalisation du budget de l'école. C'est l'occasion de présenter Nathalie Mestrallet qui a été recrutée début mars pour remplacer Dany Menaut qui part après 49 années de service à l'école.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du budget supplémentaire 2023 - Délibération D.11-2023

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'intégrer dans le budget 2023 les excédents préalablement constatés. Il est possible en conseil d'administration de délibérer pour ajuster dépenses et recettes par une décision modificative. À noter que les excédents peuvent paraître importants mais en réalité, l'excédent cumulé en fonctionnement représente 2 mois de salaires.

Eric Lebas note que l'idéal est habituellement de 3 mois.

Hervé Alexandre confirme, mais le calendrier de versement des contributeurs publics est établi en concertation et tout à fait respecté, ce qui permet d'atténuer les risques.

Dominique Pasqualini ajoute que les grandes difficultés de certaines écoles qui sont en cessation de paiement viennent du fait qu'elles ont dû « piocher » dans leurs réserves les années précédentes pour faire face à des déficits en fonctionnement.

Baptiste Maurin confirme que les disponibilités actuelles permettent de faire face à 2 mois de fonctionnement en cas d'incident de versement de trésorerie.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption de l'avenant à la convention cadre avec le CDG33 - Délibération D.12-2023

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une délibération demandée par le CDG33 qui propose un avenant à la convention pour la mission souscrite auprès du CDG33 pour l'accompagnement individuel des agents avec la mise à disposition d'outils.

Délibération adoptée à l'unanimité

En préambule du dernier point d'actualité du Directeur, Baptiste Maurin tient à remercier Dominique. À son arrivée en 2020, il a découvert la présidence d'un EPCC lors d'une 1^{ère} séance mouvementée avec déjà des revendications étudiantes. Ce conseil lui a permis d'entrer immédiatement dans le vif du sujet. Puis un cheminement avec une équipe de direction, une fluidité de fonctionnement avec Dominique Pasqualini, très agréable pour présider, un dialogue permanent avec le directeur, sans surprise. Tout ce qui est soumis au vote du CA répond à un projet et une volonté politique assumés qui correspondent au mandat du directeur confié par les collectivités. Nous avons traversé une période compliquée - avec le Covid, le grand confinement - pour trouver les bons critères de fonctionnement.

Ces remerciements sont sincères sans flagornerie. Un fonctionnement avec face et interface. Y compris de face avec les volontés, les caractères et parfois des appréciations pas partagées ; c'est la force d'une école d'art qui accorde de l'attention au bien-être social et psychologique de l'ensemble de sa communauté. Et une interface précieuse entre communauté et politique. L'établissement est un service public, il engage de l'argent public, avec en obligation une dépense avisée de cet argent ; des enjeux alliés à une perspective historique de ce que l'école doit devenir. Il a choisi délibérément la présidence de l'EPCC pour être un des maillons dans une chaîne pour transmettre ce qui a été créé ; aider à donner des armes pour transmettre et se projeter dans l'avenir ; autour d'une société qui bouge et pour s'adapter. Donner des outils dont on doit se servir pour la suite. Le mandat de Dominique se termine, une autre page s'ouvre avec Audry Liseron-Monfils qui sera directeur de l'école à partir du 1^{er} avril, chacun devra y prendre part.

Point d'actualité du directeur

Dominique Pasqualini expose qu'il a joint dans le dossier les propositions qu'il a faites quand il s'est présenté à la direction de l'école. En cette fin de mandat, il invite chacun à lire ce qu'il avait écrit, pour discuter ce qui a été réalisé et modifié.

Dominique fait lecture du 1^{er} manifeste écrit en 1999 quand il a pris la direction d'une école d'art. Les 2 textes sont annexés au présent compte rendu.

Baptiste Maurin ajoute plusieurs éléments.

Le contexte social national tendu avec des mobilisations légitimes, des situations de blocage pour soutenir ces revendications, la question de la réforme de la retraite. Ces blocages et mobilisations peuvent être nécessaires, ils doivent être faits dans le respect. Le message qui a été adressé à tous exposait les enjeux et les luttes partagés au niveau national : le revenu jeunes, la question des retraites. Des débordements sont toujours à craindre, nous ne sommes pas à l'abri de la prise en mains par d'autres, la porte brûlée à l'Hôtel de ville en est une illustration. Il y a aussi les mobilisations en cours pour les écoles d'art. Il semble y avoir une prise de conscience de la situation par le gouvernement actuel avec une multiplication des rencontres avec le cabinet de la ministre de la Culture et l'andea, les syndicats, France Urbaine. Attention toutefois à ne pas tout mélanger : mobilisation en solidarité oui, mais la situation de l'ebabx n'est pas comparable. Et par ailleurs, un second souffle va être rendu possible pour l'ebabx grâce à son transfert vers la Métropole. Il faut regarder avec modération la situation de notre propre école. Les membres fondateurs sont présents : l'État cherche des solutions, la Région n'annonce pas de baisse. Pour la Ville, l'école représente un budget considérable, d'où une alerte en 2022 et une petite baisse. Le transfert vers la Métropole est une chance pour sécuriser son avenir.

Par ailleurs, les autres revendications sont légitimes : il est normal de questionner le fonctionnement de l'établissement. Il peut être fait davantage et/ou mieux pour améliorer / changer / modifier les dispositifs existants avec toute la communauté, la gouvernance et la question de la prévention des discriminations et violences sexistes et sexuelles. Mais on ne peut remettre en cause l'état de droit et la constitution. Des perspectives s'ouvrent à la communauté, autour de l'école, avec un nouveau directeur et son projet construit différemment ; dans une philosophie de co-construction.

Rappel de ce qui se joue dans le cadre de ce Conseil d'Administration, avec les différents représentants, dans un cadre institutionnel et dans le respect des valeurs républicaines : le directeur attend de tous l'envie de construire l'école, de s'interroger, se projeter, de penser le mode de fonctionnement, dans cette période de transition. Dans son rôle de Président du conseil d'administration, Baptiste Maurin veillera -dans le cadre des responsabilités collectives de l'État et des collectivités - à ce que cette construction réponde aux ambitions posées par l'accréditation pour l'école.

Chacun est invité à se projeter sur ce mode de fonctionnement, dans le cadre des missions et responsabilités de chacun. Le nouveau directeur peut être comparé à un maire. Le président du Conseil d'administration préside l'assemblée. Le Directeur est responsable et engagera le projet : d'où l'importance de construire le projet avec lui et de bien considérer comment travailler, évoluer avec lui. Le Secrétaire Général met en place la politique. C'est un changement de style de direction : une volonté collective de travailler avec Audry Liseron Monfils pour répondre aux espoirs et dans le bon fonctionnement qu'attend le personnel. Audry Liseron Monfils a été tenu informé des événements passés, il lui sera rappelé ces perspectives pour faire fonctionner le collectif, la co-construction du projet, la recherche, le contexte bordelais et le cadre fixé par l'HCERES ; le tout dans le cadre républicain.

Rachel Helvadjian souhaite compléter ces propos en qualité de porte-parole de l'équipe administrative. L'avis général est un ressenti très violent, vécu comme le symbole de la déconsidération de l'administration par tous : étudiants, enseignants et techniciens. Comme si *administration* était un gros mot. Une non considération de notre travail quotidien. La seule chose qui est revendiquée par l'équipe administrative et de maintenance : que le travail de chacun d'entre nous soit respecté et que les individus soient respectés.

Nathanël Siefert demande à quoi correspond précisément l'accréditation ?

Juliette Rouillon Durup répond qu'il s'agit d'un label délivré par l'État, qui permet à l'établissement de délivrer des diplômes nationaux, DNA et DNSEP. C'est une démarche de longue haleine qui dure a minima 1 an et demi, avec plusieurs phases, des aller-retour, un grand oral avec le CNESERAC (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels) et le CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) ; et qui aboutit à un arrêté d'accréditation de l'établissement. Dominique Pasqualini confirme que cette démarche concerne tout l'enseignement supérieur ; le processus dure 3 ans pour une accréditation de 6 ans. Il s'est basé sur le livret de l'étudiant, a été mené par l'équipe de direction avec l'équipe administrative et des rencontres avec les étudiants et les enseignants.

Juliette Rouillon Durup rappelle qu'il s'agit d'une obligation pour délivrer des diplômes nationaux.

Eric Lebas ajoute qu'elle est liée au projet du directeur : l'accréditation actuelle couvre le mandat du nouveau directeur qui doit donc respecter les engagements pris dans son cadre, même s'il pourra insuffler des choses différentes.

Dominique Pasqualini précise que c'est dans le cadre de cette dernière accréditation que l'option design a été obtenue.

Baptiste Maurin confirme que l'accréditation se fait sur un projet, pas sur des intentions. Le deal est clair : le directeur doit s'emparer du projet d'accréditation, dans son respect.

Dominique Pasqualini précise que ce cadre a posé l'organisation des parcours, des plateformes, le post-master, l'international.

Annette Nève ajoute qu'il appartient à chaque école dans le cadre de critères nationaux.

Hervé Alexandre confirme qu'il y a une dimension d'engagement de la part de l'équipe de l'école, et de tous les financeurs qui s'engagent pour rendre le projet possible. Une évaluation sera réalisée pour les options, les moyens, le programme immobilier. Les financeurs se sont engagés dans un programme = c'est un des éléments de l'accréditation. Une obligation de moyens et des engagements, une forme de contrat.

Dominique Pasqualini ajoute que l'école s'est engagée aussi sur un effectif étudiant.

Grace Kalunzodi expose que les représentants étudiants ont réfléchi ensemble sur leur rôle de représentants au CA. C'est une position délicate : ils sont les principaux interlocuteurs. Et le mouvement étudiant était anonyme et sans représentants. Ils ont rappelé les chantiers en cours, travaillés au sein des Conseils d'administration, des CPSVE, des commissions contributives, de Safespace ; le contexte républicain et démocratique. Malheureusement, le contexte a remis en cause leur représentativité auprès des étudiants, rendant leur position difficile.

Le mouvement contestait la politique de l'école et du pays. Le chantier des revendications a été ouvert par la mobilisation, il s'agit de créer du commun entre les étudiants pour préparer l'arrivée de Audry Liseron-Monfils. À souligner que c'est difficile de fédérer autour de ces chantiers car ils demandent des connaissances administratives inconnues pour beaucoup. Le mouvement demandait une école de nuit pour fédérer un chantier, local et national. Il y a eu malgré tout des choses violentes et des erreurs, on espère que la prochaine page s'écrira dans de meilleures conditions.

Rachel Helvadjian confirme que si ce n'est pas le cas, l'école se fera sans notre équipe administrative.

Moca Brochard précise que la communication pendant ces jours s'est faite par mail, avec des listes de diffusion différentes ; ce qui a rendu la communication difficile et maladroite. Le collectif ne voulait viser personne en particulier dans ses revendications. Il y a eu beaucoup de questionnements, des difficultés liées au fait des décisions prises en collectif. Ce manque de communication au sein de l'école, de ses équipes vis-à-vis des étudiants était d'ailleurs un des points soulevés par le collectif

Rachel ajoute qu'il s'agit d'un des leviers d'actions ; mais tient à souligner que le manque de communication est présent à tous les niveaux dans l'école.

Moca Brochard confirme que les étudiants en ont conscience et l'ont effectivement relevé pendant ces derniers jours : entre étudiants, personnels, enseignants, techniciens. Ils souhaitent inviter les enseignants et personnels de l'école à réfléchir avec les étudiants ; à provoquer des moments de réflexions pour une réelle communication. Leur rôle de porte-parole en qualité de représentant n'était pas forcément défini. Il y a eu des rendez-vous ratés, sans explication d'ailleurs. Les étudiants comprennent que la perception du mouvement a pu être violente mais il y a beaucoup de positif à prendre en compte ; les moyens de communication étaient balbutiants car compliqués avec un grand nombre d'étudiants pour prendre une décision commune.

Grace Kalunzodi ajoute que c'est pour cela -entre autres- que la mobilisation n'a tenu que 2 semaines, les étudiants ont travaillé à porter une parole de volonté de réouverture de jour, importante pour préparer l'arrivée de la direction.

Rachel Helvadjan confirme que cet événement a été crispant et violent ; il est arrivé à un moment où l'administration était déjà à saturation.

Baptiste Maurin expose que des rencontres sont prévues au sein de la communauté, car ces discussions ne relèvent pas du conseil d'administration. Il s'agit de la communication, du projet d'établissement à travailler, penser ensemble. En insistant : se projeter dans toute l'horizontalité possible de l'établissement, avec néanmoins une personne qui est responsable juridiquement. Si la mobilisation sort des cadres légaux et normatifs de l'accueil des étudiants sur un site dans un fonctionnement normal, s'il se passe quelque chose de grave, une personne ira en prison, pas la communauté. Ce n'est pas une question de défiance : quand on n'a pas la garantie que toutes les mesures ont été prises, on se rend compte du risque. La légitimité de la représentativité est questionnée dans ce cadre : l'horizontalité n'est pas transcritible en droit. Les étudiants ont le soutien de la présidence et de la direction dans leurs revendications nationales dans cette crise démocratique qui peut devenir institutionnelle. Néanmoins, la décision prise peut être injuste mais elle n'est institutionnellement pas discutable. Le mouvement social existe : on peut penser à travailler dans le cadre et les normes pour penser la révolution : il faut se rapprocher de l'idéal mais en passant par les règles.

Florent Lahache ajoute que la mobilisation enseignante existe également, ce n'est pas un remue-ménage car elle concerne presque 30 écoles. Elle a permis des avancées, une prise de conscience du Ministère. Merci aussi pour les réactions de la Direction et de la Présidence du Conseil d'Administration : les forces de l'ordre n'ont pas été engagées pour lever le blocage. Cette posture a été appréciée et participe de cette réaction non conflictuelle actuelle.

Il s'agit d'une mobilisation nationale et de revendications internes, avec des chantiers en cours en discussions, des difficultés de communication qu'on peut arriver à traiter. Et pour Bordeaux, d'une dimension conjoncturelle liée à des éléments financiers. À aucun moment le soutien de la Ville de Bordeaux n'a été mis en cause. Nous sommes dans une échelle nationale, une situation collective, des éléments structurels liés au mode de fonctionnement des écoles, un mouvement général qui a pu être exposé à la Drac. La communauté de l'ebabx a conscience de l'attention portée par la mairie à son école. Une des raisons de la mobilisation est la difficulté d'avoir un chef dans une école d'art, la difficulté de résoudre ce besoin d'horizontalité en droit. Dans les écoles d'architectures il y a une meilleure représentativité des enseignants. Il faut une réflexion pour

d'autres modes de fonctionnement dans les EPCC. D'ailleurs, c'est pour cela qu'il y a si peu de candidatures de qualité à la direction des écoles d'art, personne n'a envie d'y aller. Une discussion est nécessaire : le message autoritaire de la mobilisation est en miroir du contexte vécu.

Apolline Beaumard précise que la saturation des étudiants existait avant leur mobilisation. Ils veulent être impliqués dans le nouveau projet pédagogique, c'est central au sein de ces questionnements. Pour rétablir les liens de confiance entre étudiants, enseignants et administration. À l'échelle nationale, beaucoup de mobilisations des écoles d'art se font avec l'administration.

Grace Kalunzodi confirme qu'il faut que la communauté dans son ensemble trouve des endroits pour exprimer et résoudre toutes ces questions, pour exprimer aussi comment les agents vivent leur emploi à l'école. Le Conseil d'Administration n'est pas ce lieu.

Rachel Helvadjian ajoute que ce travail se fait au quotidien, même s'il faut trouver un moment pour en parler. L'équipe administrative prend acte de cette situation, mais s'il n'y a pas d'attitude respectueuse, elle ne sera pas là.

Annette Nève confirme que toute l'équipe se décarcasse au quotidien pour les étudiants ; il faut que chacun se replace dans l'objectif commun.

Dominique Pasqualini ajoute que l'équipe de direction est un quatuor. Si l'école a pu traverser différentes crises, dont 3 ans avec Sonia Criton, c'est grâce aux membres de la direction. À son arrivée, il a fallu se battre, avec l'État, le Ministère, parce-que la mise en place unilatérale des EPCC n'était pas adaptée à l'enseignement supérieur. Néanmoins, on peut fonctionner avec. On peut recommencer à lutter comme on l'a déjà en 2011. C'est un point de partage : soit on continue, avec la résistance contre les universités, pour un autre statut spécifique aux enseignants artistes/intervenants en école d'art, et non aux enseignants chercheurs. Mais s'il n'y a pas de chef, il n'y a pas de décision finale. Des espaces de discussion type réunions contributives peuvent être lancés, mais l'école du soir a ses limites, hier soir l'école était vide : 4 étudiants étaient présents à 23h, avec des sujets évoqués pendant la mobilisation qui ne sont pas du tout débattus. Il faut un projet et des sujets à construire avec la nouvelle direction.

Moca Brochard confirme que beaucoup de choses se sont passées pendant la mobilisation, des revendications internes et aussi avec les 28 écoles d'art occupées elles aussi, selon des schémas différents. Pour arriver à faire parler de nous dans le cadre de cette désobéissance civile, en solidarité aussi avec la fac Victoire occupée aussi, dans une convergence de lutte. Et maintenant avec le risque de dispersion et la fatigue des étudiants. Nous avons des chantiers de construction à prendre en main, avec des paroles à faire entendre et une écoute à avoir. Des revendications ont été acceptées par la direction ; et d'autres sont encore à l'étude : une vraie équipe enseignante, un droit de regard sur les futures embauches et le licenciement des enseignants qui ne conviennent pas.

Dominique Pasqualini confirme que les enseignants en question ont été suspendus.

Moca Brochard confirme que les étudiants revendiquent une vraie protection qui n'a pas réellement existée. Une demande de formation, pour tous et toutes sur les violences sexuelles et sexistes. L'équipe enseignante doit être au clair là-dessus, leur pédagogie plus adaptée à leur audience, les artistes n'ont pas forcément les clés pour parler aux étudiants.

Camille de Singly expose que ce sont des chantiers partagés par les enseignants. Les enseignants ont rejoint la mobilisation étudiante, mais difficilement, avec une forme de dispersion. À la réouverture de l'école lundi midi, comme enseignante, elle a envie de s'engager sur les chantiers de fonds, mais aussi d'accompagner les étudiants sur leur travail. D'où la nécessité d'avoir un temps d'enseignement plus classique dans une école et une action de mobilisation nationale. Ce n'est pas simple de tout tenir ensemble.

Dans le cadre des questions diverses, y aura-t-il un autre conseil d'administration avant juillet ?

Florent Lahache ajoute qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour assurer la pérennité des moyens de l'école pour l'année 22-23.

Hervé Alexandre répond que le prochain CA aura lieu le 25 mai ; et que cette décision financière vient d'être adoptée via le budget supplémentaire voté au cours de la présente séance.

Dominique Pasqualini confirme que cela participe de la souplesse de fonctionnement des EPCC.

Juliette Rouillon Durup précise que l'État est solidaire de l'enseignement supérieur culture, quel que soit son statut juridique. L'EPCC permet un engagement financier collectif, auprès des étudiants, des profs, de l'administration, des collectivités locales, des locaux, dans le cadre de l'accréditation pour la délivrance des diplômes. Cette forme juridique n'empêche pas la consultation horizontale. En dernier lieu, la décision appartient à ceux qui paient, c'est leur responsabilité.

Eric Lebas confirme que dans le cadre de la mobilisation nationale, les rencontres avec le cabinet de la Ministre a été évoquée la nécessaire évolution du statut des EPCC ; mais le calendrier va prendre du temps. Il y a un engagement de la part du ministère, en concertation avec les collectivités territoriales de trouver un statut pour mieux incarner cette coopération au niveau des territoires. Avec une évolution de la représentativité des enseignants et des étudiants. À ce titre là, merci aux 4 étudiants pour leur présence et leur engagement. Dans autres écoles, il y a peu de présence étudiante. La vie d'un établissement est animée par différents rendez-vous, des instances de gouvernance et d'autres occasions d'être acteur au sein de l'école.

Des remontées ont été faites dans le cadre de la mobilisation nationale de l'enseignement supérieur culture via l'andea pour les écoles d'art territoriales. D'autres mouvements sont en cours avec les écoles d'architecture et les écoles d'art nationales. Ce qui se travaille au niveau du ministère : un état des lieux précis de la situation des écoles d'art territoriales a été établi, elles sont financées en moyenne à 11,7% par l'État et des situations variables d'une école à l'autre. Avec des points de vigilance un peu critiques : la précarité étudiante, l'évolution salariale liée à l'augmentation du point d'indice, le surplus lié au coût de l'énergie. La Ministre a fait le choix de faire un geste qui a vocation à être pérenne, socié. Néanmoins, si l'enveloppe était conséquente au niveau national, ramenée au nombre des écoles elle serait relativement faible et répartie selon les remontées faites par les écoles. Ces clés de répartition ne sont pas encore connues : au sein du G8 nous avons toutes les situations, dont les extrêmes au plan national en termes de participation de l'Etat et de la Région.

Hervé Alexandre indique qu'un message vient d'être transmis à l'instant par la présidence de l'ANdEA : le séminaire prévu ce mardi est reporté.

Baptiste Maurin conclut :

- la mobilisation de l'école devrait permettre d'ouvrir un chantier pour mieux vivre ensemble, c'est le mot à garder à l'esprit. Des instances existent, il faut s'en emparer, elles doivent permettre de répondre aux attentes. Il y a l'enjeu du projet, de la dynamique de l'établissement pour un nouvel, équilibre entre étudiants, enseignants et toutes les équipes administratives et techniques. Pour la vie sociale et pédagogique de l'école, ce que vous souhaitez faire bouger, horizontaliser, partager. C'est le point d'orgue de vos réflexions : un équilibre à trouver.
- la mobilisation nationale, en solidarité avec l'ensemble des écoles d'art et pour les étudiants. Avec des questions structurelles que vous être libres d'explorer : comment faire évoluer les statuts et les cadres, dans respect des process et des discussions.
- la situation financière de l'école ; avec la conscience que l'ebabx n'est pas la plus à plaindre, mais il y a un enjeu de solidarité. L'enveloppe du ministère sera là pour sauver le maillage territorial des écoles d'art publiques. À voir comment elle s'articule.

Camille de Singly remarque qu'au regard de l'évolution RH de notre école, la situation n'est pas rose.

Baptiste Maurin note qu'on ne peut pas travailler dans le vide. Le budget de la Ville c'est 550 Millions, la Métropole c'est 2 Milliards d'€. Nous sommes sur des échelles incomparables qui vont permettre des engagements différents. La trajectoire de l'école est connue ; l'inspection menée par la Métropole l'a mise en lumière. Elle sera le financeur principal et la Métropole a beaucoup plus de capacité. Il ne sert à rien aujourd'hui de souffler sur des braises. Attendons de voir si le transfert se fait ou pas. Les postes, les affectations, titularisations etc., le nouveau directeur de va prendre la main. Il faut faire un choix de cohérence du projet et du bien-être de la communauté humaine. Nous ne sommes pas dans la pire des situations, ce qui n'empêche pas de discuter au quotidien avec les financeurs.

L'invitation à poursuivre dans la mobilisation constructive sera transmise à Audry Liseron-Monfils, dans un esprit de communauté dans l'école et un chantier pour réparer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h15

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 25 mai 2023

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 25 mai 2023 à 10h00

Délibération D.13-2023

Aujourd'hui jeudi 25 mai 2023 à 10h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Marie-Claude NOËL, Claire JACQUET

MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Éric LEBAS, Didier ARNAUDET, Nathanaël SIEFERT, Radouane JABER

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Didier JEANJEAN par M. Eric LEBAS ; M. Dimitri BOUTLEUX par M. Baptiste MAURIN ; M. Olivier CAZAUX par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Etaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Nicolas PEREIRA, Catherine FABRE, Pierre HURMIC, Stéphane GOMOT, Charline CLAVEAU,

Délibération D.13-2023 portant Décision Modificative n°1 (DM1) du budget de l'exercice 2023 de l'EPCC- ebabx - école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

La présente modification budgétaire concerne des ajustements de crédits liés aux annonces de l'État sur la dotation supplémentaire affectée à l'Ebabx.

Cette mesure de soutien exceptionnelle aux écoles supérieures d'art est soclée pour la contribution de base des années à venir (portée donc à 471 000 € pour l'ebabx) hors les dotations liées aux projets tutorat, ami, santé, partenariats etc. qui feront l'objet d'une prochaine décision modificative dès leur notification par l'État, comme débattu et convenu lors du vote du budget.

Pour cette présente décision modificative, une partie de cette dotation est directement affectée aux projets pédagogiques qui pourront émerger pour le programme de la rentrée 2023/2024 ; la seconde partie est provisionnée par prudence pour les projets et invités de la suite de l'année 23/24.

dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/6815	dotation aux provisions pour charges courantes sur 2023 2024	40 000,00	c/74718	Etat-DRAC dotation exceptionnelle	55 000,00
c/6067	fournitures scolaires pour ateliers	7 500,00			
c/62268	honoraires invités	7 500,00			
total		55 000,00			55 000,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 25 mai 2023

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président